



# MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – JANVIER 2020



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : [info@perly-certoux.ch](mailto:info@perly-certoux.ch) - Site internet : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)



**Horaire d'ouverture:**

**Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h00**

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



**Police municipale :** Route de St-Julien 122, 1228 Plan-les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,  
Téléphone : 022 884 64 50

**Police cantonale :** Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13  
Téléphone : 022 427 66 00

**En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.**



**Relais social communal :** tél. 022 721 02 66

## DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 31 octobre 2019, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 septembre 2019 relative à la modification des contributions annuelles des communes à l'ACG, qui passera de CHF 3.60/habitant à CHF 4.50/habitant en 2020.
- ✓ **Décidé**, par six voix « pour », 9 voix « contre » et une abstention, suite à la présentation de la 4<sup>e</sup> étape de la renaturation de l'Aire, de ne pas demander un délai supplémentaire pour le dépôt d'un préavis.
- ✓ **Décidé**, par 15 voix « pour » et une abstention, de donner un préavis favorable au projet de renaturation de l'Aire, 4<sup>e</sup> étape.
- ✓ **Validé**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le projet d'éducation citoyenne 2019-2020 « Robin des Watts » et donne son aval pour sa poursuite.
- ✓ **Voté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission des affaires sociales relatif à l'attribution des subventions aux associations selon le budget 2019 (2<sup>ème</sup> tranche).

Lors de sa séance du 21 novembre 2019, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, d'approuver les conclusions du rapport de la Commission des finances relatif au budget 2020.
- ✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 14 voix « pour », décidant :
  1. D'approuver le budget de fonctionnement 2020 pour un montant de 11'224'000 CHF aux charges et de 10'805'383 CHF aux revenus, la perte totale présumée s'élevant à 418'617 CHF. Cette perte totale présumée se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 418'617 CHF et résultat extraordinaire de 0 CHF.
  2. De maintenir le taux des centimes additionnels pour 2020 à 43 centimes.
  3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020 à 0 centime.
  4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2020 jusqu'à concurrence de 4'678'397 CHF pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
  5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2020 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
- ✓ **Pris une délibération, à l'unanimité des membres présents, soit 14 voix « pour », décidant :**
  1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 151'700 CHF pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques

communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2021.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1.



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

## DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2020

**Jeu**di 23 janvier ; 20 février ; 19 mars ; 30 avril ; 14 mai ; 25 juin ; 17 septembre ; 29 octobre ; 19 novembre ; 17 décembre

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2<sup>e</sup> étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

## ACTUALITES COMMUNALES

### NOËL DANS LE VILLAGE

La commune invite les habitants à fêter Noël ensemble. Plusieurs associations contribuent au succès de cet événement (gratuit) qui, cette année, était particulièrement chaleureux.

Certes, la météo était clémente mais surtout, la FASE avec les jeunes de la commune, ainsi que l'Aire des Seniors avaient soigné les mets et boissons chaudes.

Avant d'y goûter, le nombreux public a pu écouter les chants des élèves, dont « Feliz Navidad » qui a mis le feu à la commune !

Toujours appétissant, le buffet des pâtisseries des parents ainsi que la fondue géante étaient servis par les elfes de l'Appertoux.

Le Père Noël, dans sa hutte, a reçu tous les enfants. Chacun est reparti chez lui, des étoiles plein les yeux.



Marrons chaud au menu, préparés par la FASE.

### NOUVELLE BOÎTE A LIRE A CERTOUX



A la demande d'habitantes, la commune a accepté de faire réaliser une deuxième Boîte à lire, à Certoux, à l'arrêt de bus 42 (avec l'accord des SIG, propriétaires du bâtiment attenant).

Même principe que pour la boîte de Perly (qui en a profité pour subir un petit rafraîchissement) : on aime un livre, on veut en partager la lecture... hop, on le pose ! Et hop, on en prend un autre, que l'on peut conserver, redéposer dans la boîte après lecture ou donner ailleurs.

Attention ! Ne pas entreposer de livres en dehors de la boîte. Si elle est pleine, merci de reprendre les livres en trop et de les ramener plus tard.

Bonne lecture à toute et tous !

## LA CULTURE POUR TOUTES ET TOUS EN 2020

A l'initiative de la Ville de Genève, la commune de Perly-Certoux dispose de trois Chéquiers culture pour l'année 2020. Ces Chéquiers contiennent six tickets, qui permettent aux habitants qui ne bénéficient pas d'un subside ou d'une réduction, de pouvoir prendre part aux très nombreuses activités proposées dans les institutions culturelles de Genève, ainsi que dans les musées et les cinémas. **Ces chéquiers sont remis gracieusement aux ayant-droit**, qui peuvent utiliser un chèque pour inviter un-e accompagnant-e de leur choix.

Pour en bénéficier, il faut :

- avoir entre 21 ans et 64 ans ;
- ne pas être étudiant-e (le statut d'étudiant donne déjà droit à des réductions)
- bénéficier d'un subside A, B ou 100% de l'assurance-maladie

En cas d'intérêt, il faut venir à la mairie chercher un chéquier avec son attestation de subside d'assurance maladie.

## CHEQUE COMMUNE DES TPG : VALABLE AUSSI POUR LE LEMAN EXPRESS EN ZONE 10

Le Chèque commune des TPG est parvenu ces jours dans les foyers des jeunes de la commune concernés par cette offre (6 ans-24 ans révolus). Attention ! Pour être valable, le document doit être conservé et présenté dans sa totalité (courrier et chèque) au guichet des TPG.

- Sa valeur est de CHF 100.-, à faire valoir n'importe quand dans l'année 2020, lors de l'achat ou du renouvellement d'un abonnement en transports publics. A relever que l'abonnement Tout Genève donne accès au Léman Express dans le périmètre de la zone 10.

C'est la commune qui offre cette subvention aux jeunes de la commune.

## PLAN DE DENEIGEMENT COMMUNAL

La commune déneige, la nuit et/ou en **priorité 1**, le parcours des bus ainsi que les routes principales. Certaines routes sont salées alors que d'autres ne le sont pas, conformément



aux recommandations cantonales et fédérales incitant les communes à faire un usage restreint du sel. Les routes salées sont le parcours des bus, les routes à déclivité importante ainsi que les carrefours et points stratégiques.

Au petit matin et/ou en **priorité 2**, les trottoirs et arrêts de bus sont déneigés et salés.

Les routes secondaires sont déneigées en **priorité 3** et les chemins vicinaux, ainsi que le cimetière le sont en **priorité 4**.

Durant la période scolaire, le préau et le parking de l'école sont déneigés et salés en **priorité 1**.

Le plan de déneigement peut être consulté dans les panneaux d'affichages officiels.

**La mairie vous remercie d'avance de bien vouloir stationner les véhicules de manière à ne pas gêner le passage des appareils de déneigement.**

Le déneigement des accès aux commerces, ainsi que le déneigement des chemins privés sont de la responsabilité des propriétaires et/ou locataires.

## CHANGEMENT D'HORAIRE DE L'OFFICE D'ETAT CIVIL DE PLAN-LES-OUATES

L'arrondissement de l'état civil de Plan-les-Ouates (route de St-Julien 120, 1228 Plan-les-Ouates), auquel la commune de Perly-Certoux est rattachée, change d'horaires.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, il accueille le public aux heures suivantes :

**Lundi : fermé**  
**Mardi-Mercredi : 8h-12h / 13h30 – 16h30**  
**Jedi : fermé**  
**Vendredi : 8h12h / fermé.**

Pour mémoire, certains actes d'état civil peuvent être commandés en ligne depuis le lien suivant : <https://www.plan-les-ouates.ch/pages/commande-en-ligne-dactes-detat-civil>

## NOUVELLES DU SITE INTERNET WWW.PERLY-CERTOUX.CH

**Les cartes CFF pour 2020** peuvent être réservées en ligne depuis <https://www.perly-certoux.ch/fr/cartes-cff/> . **Les salles pour vos fêtes** peuvent également être réservées pour l'année 2020, en ligne aussi depuis <https://www.perly-certoux.ch/fr/salles/>



# ENVIRONNEMENT 2020

## LEVÉE DES DECHETS – LES PROCHAINES DATES



**Levées des déchets encombrants**  
Samedi 11 janvier  
Samedi 14 mars



**Levée des déchets verts de jardin**  
Chaque lundi



**Levées de verre**  
Mardi 28 janvier  
Mardi 25 février



**Levées de papiers et cartons**  
Mardi 28 janvier  
Mardi 25 février

Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2<sup>e</sup> mardi du mois.



**Levée des déchets de cuisine**  
Chaque jeudi après-midi

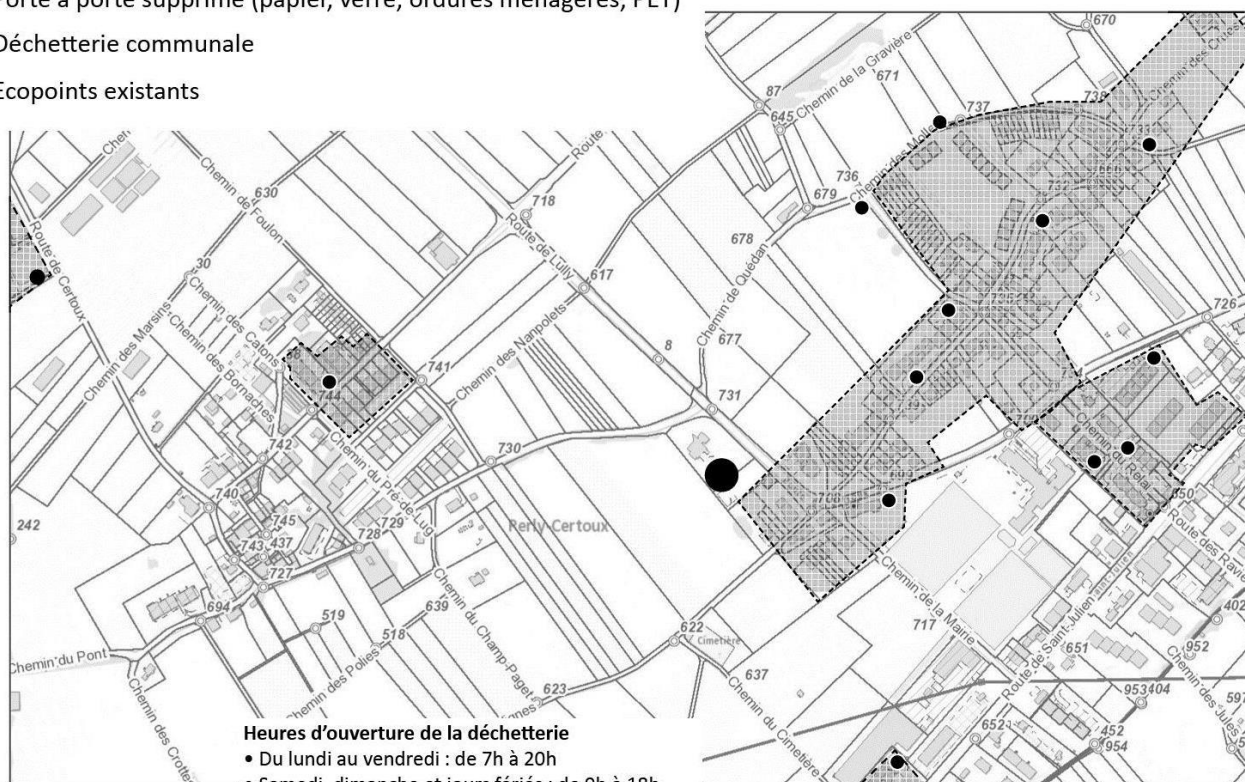
**Lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.**

### ZONES DESSERVIES PAR DES ÉCOPOINTS

Porte à porte supprimé (papier, verre, ordures ménagères, PET)

Déchetterie communale

Ecopoints existants



**Heures d'ouverture de la déchetterie**  
• Du lundi au vendredi : de 7h à 20h  
• Samedi, dimanche et jours fériés : de 9h à 18h

Pour la satisfaction de tous, la déchetterie et les écopoints doivent rester propres.

**Si les bennes de la déchetterie communale sont pleines, merci d'aller déposer vos déchets dans l'un des Espaces de récupération de votre choix, ouverts également le dimanche (fermé le lundi).**

**ESREC =** Espaces de REcupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon  
Rte d' Aire la Ville  
1233 BERNEX  
022.420.91.22

ESREC de la Praille  
Av. de la Praille 47  
1227 CAROUGE  
022.388.11.99

**Heures d'ouverture : Mardi à vendredi : 14h00 – 17h00, Samedi et dimanche : 10h00 – 17h00**

**Les ESREC sont cantonaux, pour toute information à leur sujet : Info-Service, tél. 022 546 76 00**